

Les fontaines du hameau de la Fontaine aux Allemands¹

Avec un nom pareil, il eut été étonnant que ce hameau n'eut pas de fontaine ! Et pourtant, pas plus qu'en d'autres lieux, il ne sera facile de mettre la main, d'une part sur celle qui a donné son nom au hameau, au début du XVIIIe probablement, d'autre part sur les autres éventuelles que l'on put découvrir sur ce territoire.

Le document le plus intéressant à cet égard est le cadastre de 1814 qui fixe les positions de tous les points d'eau de l'époque.

Nous trouvons néanmoins quelques documents antérieurs faisant état d'une fontaine.

XVIIIe siècle

Le Châtelain de Romainmôtier,

A vous les sieurs Abram Isaac, Pierre, Jaques & Joseph Piguet frères de Combenoire, salut !

Les honorables Pierre et David Cart avec Pierre Nicoulaz dit Humbert, agissant tant à leurs noms qu'à celui de leurs indivis ainsi que tenementiers d'une fontaine, sise lieu dit proche leurs maisons de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, m'ont représenté que depuis quelque temps en ça vous profitez de cette fontaine à leur préjudice en y abreuvant le bétail de votre montagne qui est assez nombreux, surtout lorsque cette source n'est pas abondante comme en temps de sécheresse, et que d'ailleurs vous n'avez jusqu'ici contribué pour la maintenance et réparation de cette fontaine. C'est pourquoi de leur instance il vous est défendu d'abreuver désormais votre dit bétail qui excède et va fort souvent au-delà du nombre de 20 pièces, sous peine de cinq florins par chaque fois qu'elles seront attrapées, à moins que ne leur fassiez voir des droits authentiques comme vous y avez droit. Ce que saurez par cestes et qui sera notifié à l'un de vous pour en rendre sachant vos autres frères.

Donné ce 18^e (ou 16^e) mai 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Sr. Jaques Piguet par affiche à sa porte. Atteste ce 2^{me} juin 1755. PA Reymond, officier².

Note : les frères Piguet étaient propriétaire de la montagne de Combenoire. Il est probable que lors des pénuries d'eau à leurs puits ou citernes, ils profitaient

¹ Nous avons en chantier l'histoire de Fontaine aux Allemands (ou La Fontaine aux Allemands) en douze volumes (authentique !). Celle-ci paraîtra ultérieurement ou tout au moins sera disponible dans nos archives publiques.

² AHFA, FC8.

de celle de Fontaine aux Allemands pourtant située de beaucoup plus à bise. Leur bétail devait emprunter la charrière commune que l'on retrouve positionnée sur les cartes de l'époque.

Le Lieutenant de Romainmôtier,

A vous les honorables (ou honnêtes) Abram Isaac, Pierre, Jaques et Joseph Piguet, frères de Combenoire rière le Lieu, salut !

Il m'a été représenté par les honnêtes Pierre et David Cart et Pierre Nicoulaz dit Humbert et indivis de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, sur le mandat que leur avez fait notifier daté du 10^e du courant en réponse de celui qui vous firent signifier le 2^e du dit, qu'ils ne peuvent se contenter des raisons que leur avancez à l'occasion la fontaine en question, en leur indiquant par vos dites lettres des droits particuliers d'abreuver vos bestiaux à dite fontaine, sans que jusqu'ici vous ayez fait exhibition d'aucun en votre faveur. C'est pourquoi ils vous somment encore amiablement et pour éviter frais, de leur faire production de vos dits droits entre ci et dès demain en huit jours, à défaut de quoi vous êtes de leur instance cités à paraître par devant la Noble Justice de cette ville le lendemain vendredi 27^{ème} du courant à cour ordinaire et heure de droit, pour vous y obliger et être dit droit jugé sur la validité et invalidité du mandat réciproquement obtenu, et ne paraissant, ils concluront contre vous selon droit au plus ample de leurs expositions. Ce qui sera notifié à l'un de vous pour tous. Daté ce 18^{eme} juin 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Abram Isaac Piguet. Atteste ce 19^{ème} juin 1755. PA Reymond, officier³.

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

A vous Joseph Guignard du Lieu, salut !

L'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands m'a représenté que vous enverrez un troupeau de bêtes dès la Taipaz que tenez en amodiation du noble Seigneur d'Echichens à une fontaine qu'ils ont dans laquelle vous n'avez aucun droit et les privez par là de toute l'eau sans qu'ils puissent faire boire les leurs et sans savoir où aller faire boire, ce qui leur porte des grandes pertes, surtout par cette sécheresse. C'est pourquoi, à la réquisition du dit hameau, défense vous est faite d'envoyer aucune de vos bêtes à la dite fontaine ni d'y faire

³ AHFA, FC9.

prendre aucune eau sous peine d'y être gagé et de payer tout dommage et outre dix sols de ban par chaque bête et chaque foi qu'elles y seront trouvées. C'est ce qui vous sera notifié pour conduite sous due proteste de frais.

Daté ce 6 Xbre 1766.

Je soussigné relate avoir notifié l'original de cette copie par affiche à la porte du domicile au susnommé Guignard. Atteste en absence d'officier ce 12^e Xbre 1766.

Pierre Guignard conseiller⁴.

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

A vous l'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, salut !

Le Sr. Joseph Guignard du Lieu m'a contre informé sur la défense que lui avez faite notifier sous mon sceau en date du 6^e Xbre dernier, d'abreuver son bétail à la fontaine que vous dites être la vôtre, ni d'y prendre aucune eau, en ce qu'il prétend de son côté que cette fontaine étant construite sur les biens communs qui ne sont pas plus à vous qu'à lui, il prétend par là même user de l'eau de dite fontaine pour ses besoins tout comme l'un de vous, et c'est ce que vous avez reconnu par la jouissance qu'il en a faite depuis passé dix ans à votre vu et su sans aucun empêchement, en sorte que par les dites raisons et autres à moi avancées, j'ai enlevé la dite défense en le laissant au bénéfice de jouir de la dite eau comme du passé, sauf à vous à le clamer selon droit si vous prétendez plus outre.

Ce qui sera notifié à l'un d'entre vous pour le dit hameau sous toutes dues protestes et contre protestes à vos protestes.

Daté ce 5 janvier 1767.

PA Reymond, justicier⁵.

Ce jourd'hui 5^e juin (s.d., situé vers 1770-1772), les tenementiers de la Fontaine aux Allemands étant réduit à la dure nécessité vu la rigueur de la saison de faire venir un homme étranger et entendu pour rassembler l'eau de la source de dite fontaine et la bien rétablir afin de pouvoir suffire au besoin ordinaire de chaque famille et ceux qui veulent en profiter ont consent ce dit jour par leur signé ci-joint :

(voir signature sur l'original de la page suivante)⁶

⁴ AHFA FE11.

⁵ AHFA FE12.

⁶ AHFA, registre DA, vers 1770-1772.

Ce jourduy 5^e Juin les Tenementiers de la fontaine aux allemans
allemands étant réduit à la dure Necessité vù la rigueur de
la Saison de faire venir un homme étranger & entendu
pour rassembler l'eau de la source de dite fontaine —
& la bien retablir, afin de pouvoir Suffire au besoin —
ordinaire de chaque famille, & Ceux qui veulent en —
profiter ont Consentey, ce dit jour par leur Signé cy joint

Josson & Nicol
David Maylan

Pierre Moyse Lonchany

Pierre Abraham Nicole

Pierre Cart
Moyse David Cart

Abram Cart Conseiller
Pierre Moyse qui grave
Jean Pierre Cart & son indici

Liste de ce que le bassin de la Fontaine aux Allemands a coûté, tant pour le creusage que pour posage (ce dernier terme biffé) :

Livré à Abram Michel Rochat, 5 fl. 6

Pour deux personnes qui se sont aidée à la coupe et l'ébranchage (noté les Branche), le scier, 1

Pour le posé (noté pouze), 1 fl. 6

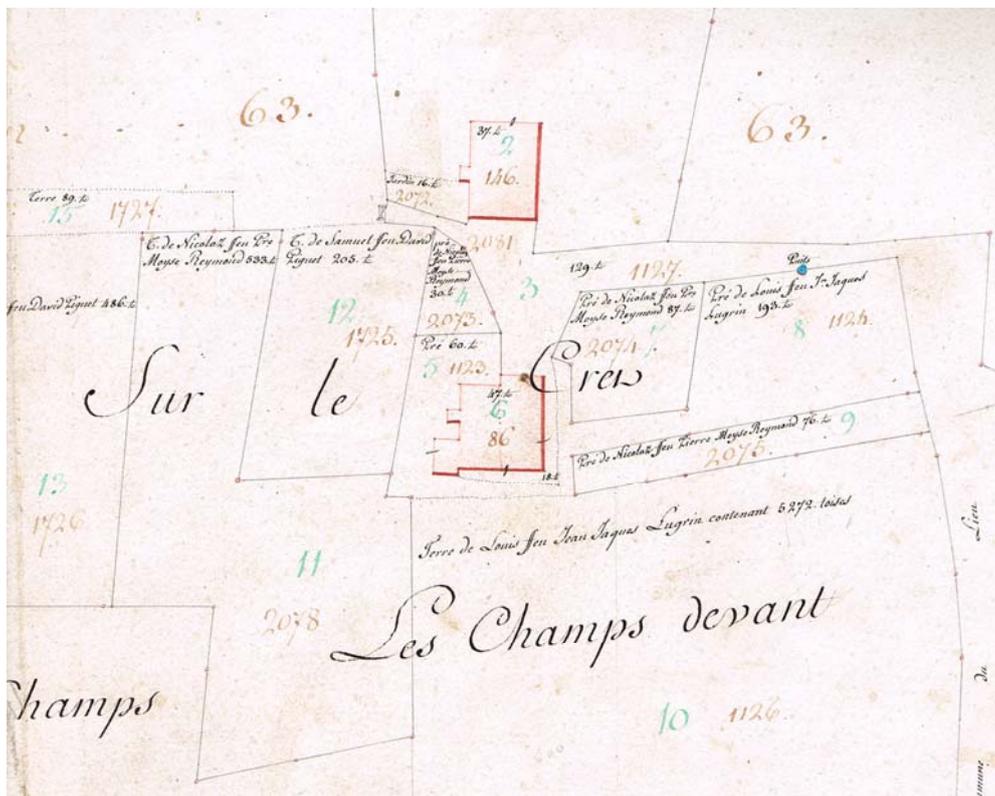
En 1789, payé à un maître fontenier de Morges qui est venu au Séchey. On l'a fait monter pour l'examiner pour la rétablir pour ses peines, 2/1/6

Le Sr. Siméon Reymond, la voiture, pour sa portion...

Le Sr. Samuel Piguet doit une journée que feu son père avait promis pour la réparation de dite fontaine qui ne l'a pas voulu payer, jamais un denier depuis qui a son pâturage⁷.

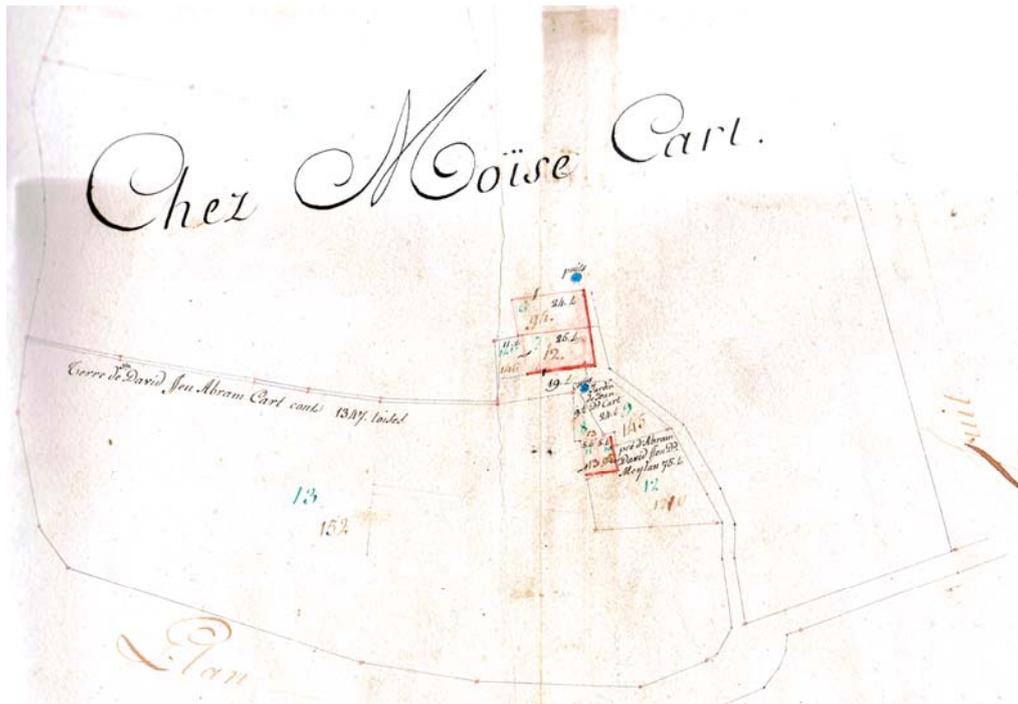
XIXe siècle

Celui-ci nous fait retrouver le cadastre de la commune – ACL, GAB II, 1814 – qui va nous permettre de positionner tous les points d'eau de la Fontaine aux Allemands, puits et citernes y compris. On prendra connaissance en même temps de la totalité des maisons et voisinages composant FA qui fut longtemps, à l'instar des quatre autres villages de la commune, régi par les chefs de famille jusqu'au début du XIXe siècle, puis par un Conseil administratif et un Conseil général, tout au moins selon une forme exactement similaire.



Plan 22, Sur le Crêt. Aucun point d'eau, citernes en particulier, à proximité même des maisons. Par contre un puits se trouve au bord de la charrière de desserte des deux bâtiments.

⁷ AHFA NE 3, avec quelques rétablissement d'orthographe.



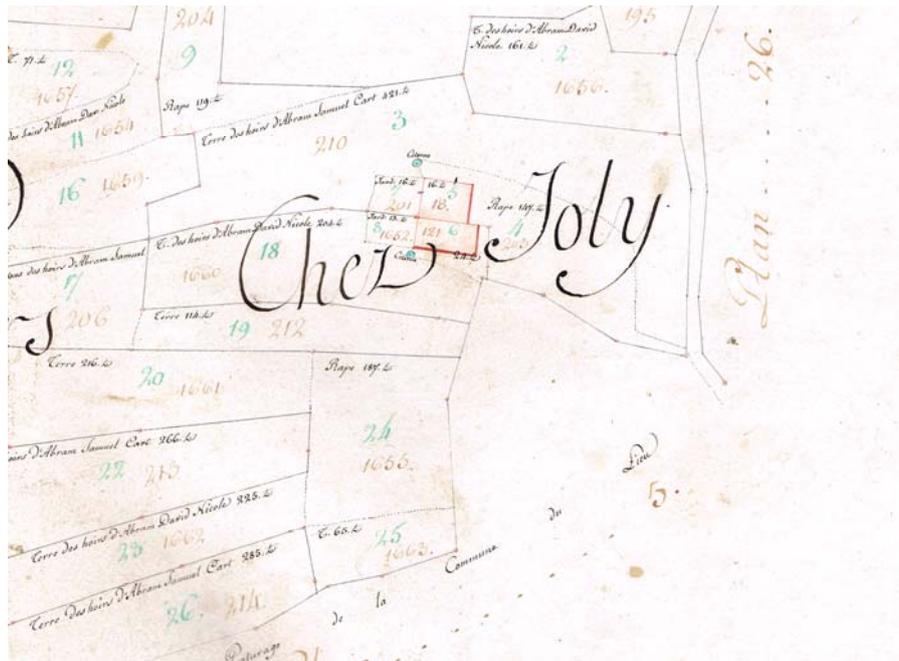
Plan 23, Chez Moïse Cart. Un puits à l'arrière du voisinage, et une citerne à l'avant.



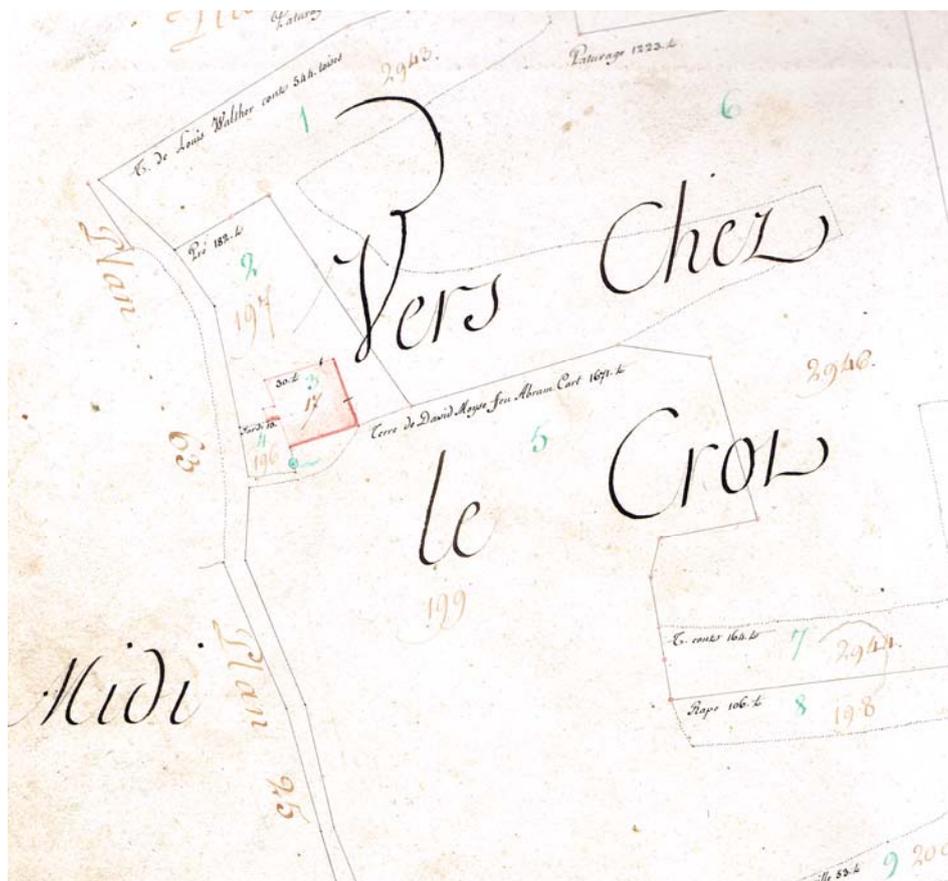
Chez Moïse Cart au cœur de l'hiver 2011



Plan 24, Fontaine aux Allemands. Pour s'y retrouver, précisons que le Risoud serait du côté d'en bas, et Sur le Crêt du côté d'en haut. Une citerne près de la grande maison du haut, et deux citernes à la maison du bas, dite chez le Poisson, bâtiment en son terme propriété d'un certain Lucien Reymond, futur emplacement du chalet de Chez Lucien. Les maisons du haut, disparues aujourd'hui comme toutes les autres, mis à part Sur le Crêt, se situent près du couvert de citerne actuel. Notons que les habitants de ce voisinage, sans aucun doute, menaient leur bétail boire à la fontaine du hameau que l'on découvrira au plan 63 plus bas. La distance n'était que d'une centaine de mètres.



Plan 25, chez Joly. Où habitait Claude Nicole qui ne se trouvait donc pas à Vers chez Claude ! Deux citernes pour ce voisinage.



Plan 26, Vers chez le Crot. Une citerne devant la maison.



Plan 26. Deux citernes devant Vers chez Seillon et une devant Vers chez Claude.



Vers chez Claude à droite, et Vers chez Seillon à gauche, le tout au début du XXe siècle.



Plan 63. Pour s'y retrouver, le bâtiment du bas est l'une des deux bâtisses de Sur le Crêt. Le Risoud est du côté d'en haut. On découvre donc ici, au no 33 une fontaine couverte, qui se trouve possédée, tout au moins selon l'enquête sur les maisons de 1837, par les frères Lugin de Sur le Crêt et de Fontaine aux Allemands (apparemment plusieurs bâtisses sont en leur possession). Une autre fontaine se trouve au milieu de la charrière plus à gauche. Vu sa situation elle doit quant à elle être commune. C'est probablement à celle-ci que venaient s'abreuver le bétail de Combenoire ou de la Tépaz quand la sécheresse sévissait. Le tracé des chemins montre par où l'on passait. C'est aussi très certainement la fontaine qui a donné son nom au hameau tout entier.

Notons encore qu'une maison, non répertoriée par les plans de 1814, se trouvait à bise de la fontaine couverte. On en découvre encore les ruines. Son existence est révélée par les plans des pâturages communs de 1790. A voir ci-dessous.



A l'emplacement de la future fontaine couverte, une simple citerne.

Du 26 février 1816

Concernant la fontaine de l'hameau, à porter au compte avec le Lieu. Il a été délibéré dans l'assemblée de ce jour de dresser un compte pour les réparations qui ont été faites à la fontaine de cette hameau et ensuite le porter en compte à l'hameau du Lieu pour leur faire payer leur septième, tant que la dite fontaine est sur le commun.

Du 23 mai 1818

Compte du Lieu pour la fontaine de l'Allemagne. Les dits délégués du Lieu ont approuvé la liste des réparations qui ont été faites à la fontaine de l'Allemagne les années dernières qui consistent pour le creusage d'un bassin fait en 1809, porté dans la liste à 25 batz 2, pour la voiture et le poser 10 batz, plus pour 2 journées pour avoir travaillé à l'entour de la source, pour les deux 20 batz 2 ; à Moyse Cart pour un petit cuvier pour la doy de la dite fontaine, 12 batz ; total de cette liste monte à 16 fl. 9 sols.

Du 7 juillet 1818

Avertissement aux frères Piguet des Marets (Marais) pour la fontaine. L'assemblée ayant chargé le recteur et le secrétaire d'avertir les fermiers des frères Piguet des Marets à devoir transporter la cloison de vers la fontaine à sa place où elle a été établie de tous temps et cela dans 24 heures, à ce défaut ils seront dénoncés au juge compétent pour leur faire payer l'amende pour avoir anticiper sur la commune. Les dits députés ont fait leur rapport et la chose a eu lieu et se sont conformés au dit avertissement ce que dit.

D. Cart secrétaire.

Du 3 mai 1819

Moi soussigné certifie avoir averti les sieurs Félix et Louis Piguet des Marets de la part des hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemands à devoir produire aux dits hameaux leur droit et prétention qui prétendent avoir pour abreuver un grand troupeau de bêtes en passant par-dessus le commun des deux dits hameaux pour aller à la fontaine qui est placée ... sur le commun de la commune du Lieu, et cela dans 2 fois 24 heures.

D. Cart conseiller⁸

⁸ Toutes les notes de 1816 à 1818 tirée du cahier des procès-verbaux AA3.

Du 13 janvier 1821

Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands ayant pris connaissance que la source qui s'est trouvée au Comble ne pouvant rester comme elle se trouve à présent, ayant délibéré d'y faire à faire une tine pour tâcher de la faire à couler dans un bassin, ayant convenu avec le sieur Pierre Barthelemy Guignard qui s'est engagé d'en faire une de la hauteur de 5 pieds de roi et de largeur de trois pieds de vide au fond, bien cernée de 6 celques (cercles) au moins. C'est donc pour le prix de 10 francs de Suisse payables à la rendre sur place. Ainsi avons signé ce jour 13 janvier 1821⁹.

Note : cette citerne est probablement située sur le pâturage commun.

Le registre des procès-verbaux de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, commune du Lieu, nous donne quelques informations sur les points d'eau¹⁰.

p. 51. Lugrin, les dits (Jaques Aaron feu Jean Louis et son fils Louis), au dit lieu (la Fontaine aux Allemands), un couvert de citerne construit sur le no 28 du plan fol. 63, contenant 8 ½ toises, article 1730. Il n'est pas porté au tableau et ne figure pas sur le plan. Juste valeur : fr. 100.-

p. 51. Lugrin Jaques-Aaron et indivis. Au dit lieu (à la Fontaine aux Allemands), un couvert de fontaine construit sur un chemin public contenant 2 toises. Plan fol. 63, sans no ni article. Prix de revient : fr. 80.- Conservation 6. Age 19 ans. Valeur locative nulle. Prix de vente nul. Juste valeur : fr. 60.- Ce bâtiment ayant une destination toute spéciale ne pourrait ni se louer ni se vendre.

Ainsi donc, selon ce dernier article, les frères Lugrin possédaient alors les deux couverts. L'une des deux fontaines devait néanmoins rester publique. Ce dernier couvert aurait été construit, selon les informations données, en 1818, soit quelque quatre ans après l'établissement des cadastres.

Notons ici qu'il existait encore une autre maison à la Fontaine aux Allemands, celle-ci dite Au Bas de la Tépaz, située à gauche de la maison dite Chez le Crot.

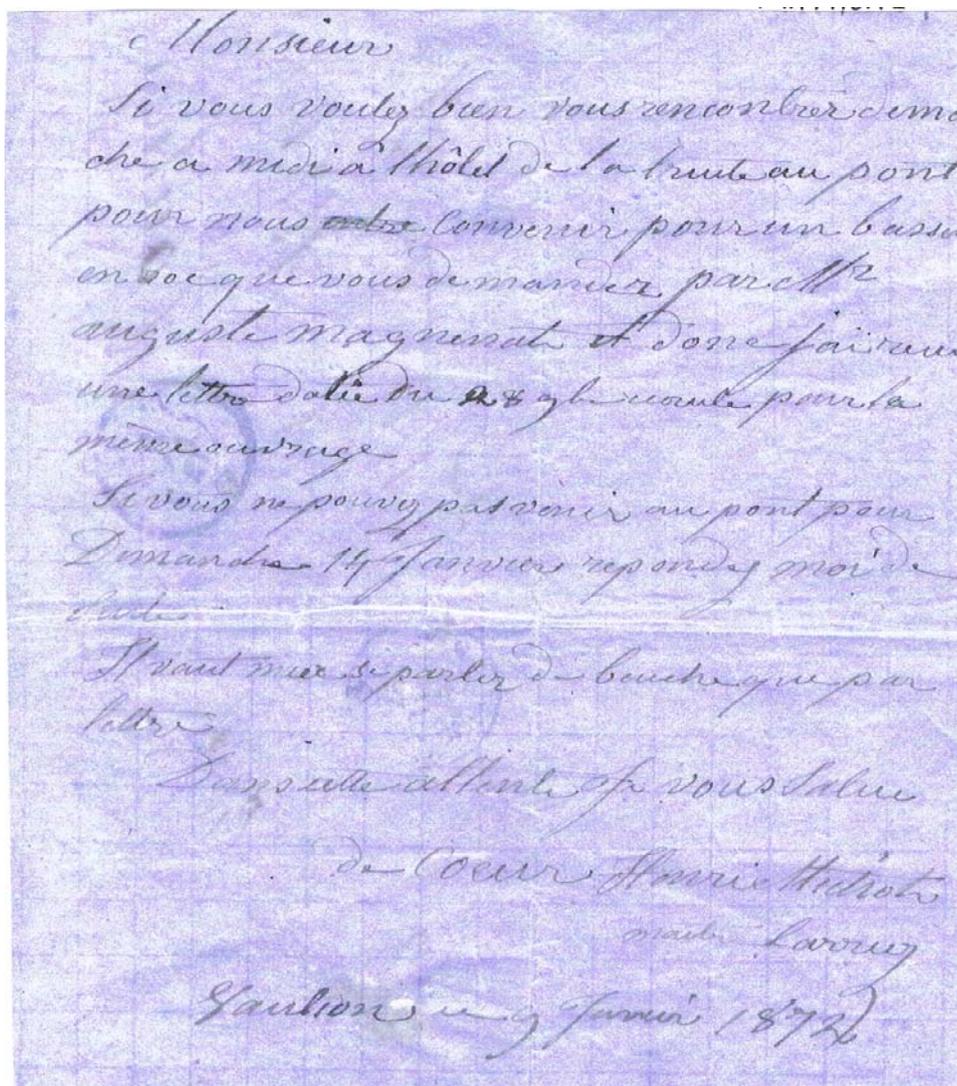
Du 26^e mai 1838.

Ayant tiré aux suffrages pour voir si l'on veut faire un bassin à la fontaine de la Lemagne, et les suffrages ont emporté pour en faire un et environ trente pieds (de tuyaux) pour conduire l'eau au bassin de cette fontaine¹¹.

⁹ AHFA, AA4.

¹⁰ ACV, GEB 141/1.

Et nous arrivons enfin à l'époque de la construction d'un bassin en pierre en bonne et due forme. Nous sommes en 1872.



Monsieur
Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'Hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour le même ouvrage
Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier répondez moi de suite
Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre
Dans cette attente je vous salue
de Cœur Améric Thibaut
maître charpentier
Gaultron le 14 Janvier 1872

Transcription :

Monsieur,

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'Hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour le même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue de cœur.

¹¹ AHFA, AA4.

Henri Michot maître carrier

Vaulion, ce 9 janvier 1872

La suite dans les procès-verbaux du hameau :

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été
à Vaulion pour reconnaître le Bassin en pierre, et qu'il en
trouvé recevable tant pour la grandeur que pour être
de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de
l'amener au plus vite, après avoir entendu le rapport Louis
Guignard, et Auguste Curt sont chargés de faire le nécessaire
tant pour la reque, que pour les doubles depuis le Sier
vers le puid cher Claude, Ensuite M. le Président propose à
l'assemblée comme n'ayant pas le budget en cours si
qu'obtiens Vouloit prêter au hameau 100 francs pour quelques
jours en attendant de savoir ce que le bassin Vouloit coûter
après avoir entendu la proposition Jules Raymond s'est chargé
de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il en voyeront
pour le jour que Henry Michand maître Carrier arriverait avec
le bassin.

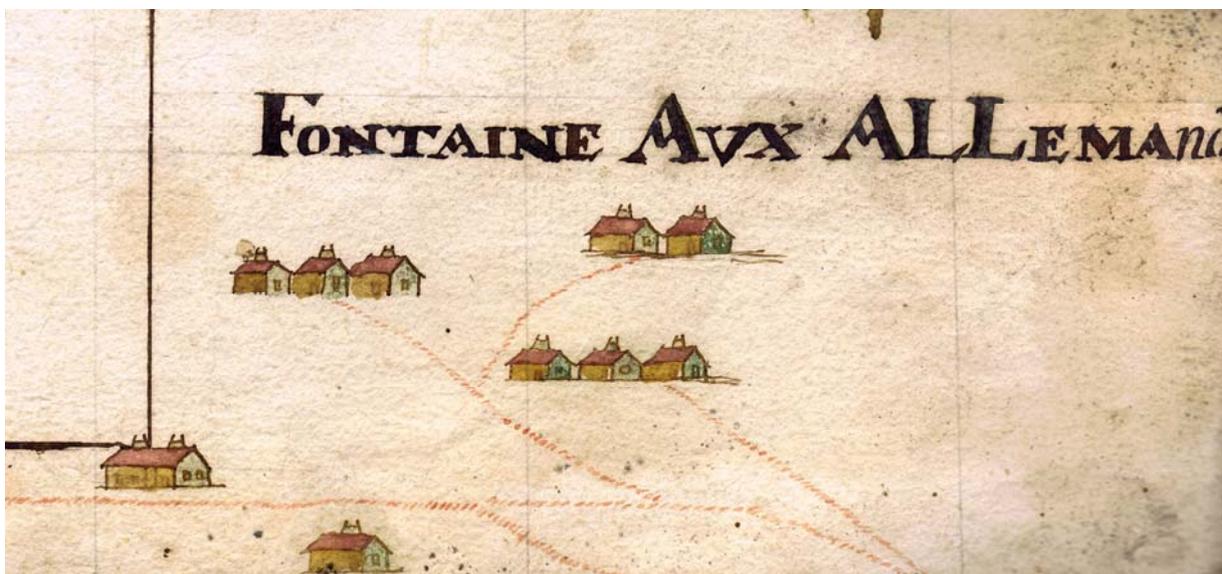
Encore ce même jour il a été convenu pour les murs indiens
entre le putwange commun et les vuis des maisons sur le cret
qui se feroit par égalle position et Jules Raymond est chargé
de les faire au plus vite soit de 6 à 7 perches

Les Discussions terminées la séance est levée

Le Secrétaire

Jules Raymond

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été à Vaulion pour reconnaître le bassin en pierre, et qu'il l'avait trouvé recevable, tant pour la grandeur que pour être de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de l'amener au plus vite. Après avoir entendu le rapport, Louis Guignard et Auguste Cart sont chargés de faire le nécessaire, tant pour la reque que pour les doubles depuis le Lieu vers le puits Chez Claude. Ensuite Mr. le Président propose à l'assemblée comme n'ayant pas l'argent en caisse, si quelqu'un voulait prêter au hameau 100 francs pour quelques jours en attendant de savoir ce que le bassin voulait coûter¹². Après avoir entendu la proposition, Jules Reymond s'est chargé de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il enverrait pour le jour que Henry Michaud maître-carrier arriverait avec le bassin¹³.



Le hameau de la Fontaine aux Allemands tel qu'il est représenté sur une carte Vallotton de 1712¹⁴.

Nous ignorons tout de ce qu'est devenu le bassin de 1872. Enlevé pour être déposé en d'autres lieux où il achève peut-être tristement sa carrière. Simplement tombé en ruines pour disparaître tout à fait, repris par la terre ? Qui le saura ou pourra nous le dire ?

¹² Il est tout de même assez curieux que l'on ne sache pas le prix exact du bassin, vu que celui-ci est toujours stipulé dans le pache initial.

¹³ AHFA, AA4, registre des procès-verbaux.

¹⁴ ACL, GAB 4.

Compléments

Une promenade à la Fontaine aux Allemands du 24 août 2012

Le temps est quelque peu à la pluie après de longues semaines de canicule qui ont fait de ce mois d'août une vraie période de vacances.

Les pâturages offrent leurs couleurs d'été, verts foncés et bruns. L'espace de Fontaine aux Allemands, aujourd'hui pâturage de Chez Lucien, du nom de l'un des derniers habitants de ces lieux, n'est pas plus gai qu'il ne le faut, partagé par ses murs anciens de pierre sèche et par les barrières électriques actuelles sous lesquelles il faut se coucher pour passer. Heureusement, malgré ce ciel complètement couvert, le sol reste sec.

Voici la grande charrière où nous avons découvert sur les cartes deux points d'eau. Les bassins originaux ont naturellement tous disparu. La vie s'est retirée de cet endroit qui apparaît déserté. Un double bassin est plus loin en direction de Chez Moïse Cart. Il est alimenté par un tuyau de fer d'où coulent quelques gouttes d'eau qui serait capable de le remplir si cela s'avérait nécessaire, ce qui ne semble pas être le cas, le dit remplacé par une grosse bossette positionnée plus à l'est.

Rien n'est gai ici aujourd'hui. Le passé à peine à refaire surface. Non, les habitants de Fontaine aux Allemands sont loin dans un autrefois qui ne pourra se reconstituer que par le souvenir. Alors on évoquera la vie somme toute difficile en ces lieux, quoique néanmoins acceptable, puisque des hommes s'installèrent sur ces terres un peu séchardes pour y rester pas loin de trois siècles.

Seul vit le chalet de Chez Lucien où le berger vient de rentrer les bêtes pour la traite. Il est quatre heures et demie. L'heure de quitter les lieux où ce qui vous retient le mieux, ce sont ces murs de pierre sèche au trois quarts écroulés, délimitant d'anciennes parcelles qui figurent très certainement sur le cadastre de 1814, à la limite sur celui de 1875.

On se serait battu à l'époque pour un demi-mètre carré de territoire. Aujourd'hui la surface d'un seul tenant, propriété de la commune du Lieu, est immense que personne ne penserait à revendiquer avec une pugnacité aussi grande. Tout passe, tout lasse, l'homme habite et puis se retire. C'est dans l'ordre des choses.



Ci-dessus la grande charrière ou chemin public au bord duquel se trouvaient les deux anciennes fontaines. Celles-ci remplacées par deux bassins bien misérables, pour ne pas dire minables !





Vue sur chez Joly.

